



Plainte contre x faite par la gendarmerie + accusation a tort

Par **voilakaki_old**, le **05/10/2007** à **14:23**

Bonjour

je vous sollicite sur ce forum suite a un problème de plainte contre x.

Petit topo

ma grand mère a reçu ces derniers mois différents coup de fil ou un homme parlé pour l'embêter apparemment.

donc les gendarmes ont été alertés, ils ont fait une enquête avec le listing des numéros appelant. Ma grand mère reconnaissait tous les numéros sauf un, un numéro de portable qui en l'occurrence est celui de ma mère, sa fille. Elle l'appelle de ce numéro quand elle ne peut pas appelé du fixe.

Donc les soupçons se sont porter sur ma mère, la gendarmerie la contacté pour vérifier. Et l'on recontacté ce jour pour lui signifier que c'était le seul numéro qui n'était pas connu donc tout porte a croire que l'appelant mystérieux c'est quelqu'un qui a accès a ce portable.

Hors la seule personne qui appelle de ce numéro c'est ma mère et c'est un homme qui est soupçonné !!!

Donc il n'y a qu'un homme dans la maison et c'est mon père qui : et d'un n'utilise pas le téléphone et de deux a dû mal a se servir de son propre portable... Je pense que l'enquête a été faite mais au plus simple je suppose ...

Ou alors j'ai un cas psy a la maison lol

les gendarmes ont dit a ma mère qu'il était impossible que ma grand mère retire sa plainte car

se serait eu qui l'aurait déposé. Car comme de bien entendu cette histoire prend des proportions terribles alors que cela ne devrait pas. Qu'est il possible de faire ?

Par **Jurigaby**, le **05/10/2007 à 14:49**

Bah vous n'avez rien à faire...

Si le procureur de la république décide de poursuivre votre mère, je crois qu'il ferait mieux de changer de métier...

Par **voilakaki_old**, le **05/10/2007 à 15:24**

C'est ce que je pensé merci de votre réponse !

Mais cette plainte peut être retiré ? Car mon père travail dans une centrale nucléaire ou il y a un secteur secret défense. Et ce genre de problème peut faire qu'on lui enlève la possibilité d'intervenir dans se secteur en cas de problème avec le justice ...

merci

Par **Jurigaby**, le **05/10/2007 à 18:12**

La plainte peut être retiré...mais les poursuites peuvent être maintenues.. Enfin ceci dit, quel proc' digne de se nom irait poursuivr une infraction sans victime..